L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 9 NOVEMBRE 1849.

Imprimée et publiée par JAGNE & WEISSE.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI 9 NOVEMBRE.

WASHINGTON.

[illegible] journaux de New-York et des [illegible] fortement sur la [illegible] le cabinet. Le *New-York* [illegible] mécontentement de [illegible] que le général Taylor doit [illegible] par ses ministres [illegible] impérieuse au [illegible] Mais le général Taylor a nécessai[illegible] n'accueille pas très [illegible] ce n'est pas probable qu'il [illegible] les whigs ne sont [illegible]

[illegible] déclarent que les [illegible] M. Holmes, démo[illegible] Chambre, bien que [illegible] Les chances de M. [illegible] dit la *Tribune* [illegible] M. Winthrop, malgré [illegible] avec une ma[illegible] démocrates et de cinq *free soilers*.

[illegible] M. David Wilmot [illegible] et il sera diffi[illegible]

[illegible] *London Times* sur la question [illegible] des hommes po[illegible] Washington. La position du gou[illegible] l'auteur de l'article propose [illegible] à un arbitrage [illegible] territoire dont dire [illegible] les deux [illegible] Nicaragua, du royaume [illegible] Guatemala. Ce sont ces [illegible] Les Etats-Unis ne [illegible] admettre ces pro[illegible] Grande-Bretagne et entendent [illegible] gouver[illegible] Angleterre, une [illegible]

[illegible] se trouvent en ce [illegible]

LES RETOURS.

[illegible] la majorité de 16 [illegible] Walker dans la paroisse [illegible] Walker, et [illegible] la majorité de [illegible] M. Walker.

	O. Rags	Johnson	De Lisle	Walker
[illegible]	284	244	143	[illegible]
[illegible]	311	250	302	302
[illegible]	123	114	56	
[illegible]	206	113	351	153
[illegible]	[illegible]	30	30	
[illegible]	326	128	60	
[illegible]	[illegible]	161	[illegible]	
[illegible]	402	141	5070	507
[illegible]	150	348	199	336
[illegible]	[illegible]	74	[illegible]	125
[illegible]	[illegible]	59	1	
[illegible]	100	49	80	
[illegible]	250	[illegible]	520	157
[illegible]	187	139	89	
[illegible]	222	247	97	
[illegible]	180	150	50	
[illegible]	137	305	[illegible]	67

[illegible] Nous voyons dans le *Delta* et [illegible] une erreur que [illegible] relever. Il s'agit du vote que [illegible] a obtenu dans la Deuxième Muni[illegible] Alger. Voici les retours:

	Conrad	Beatty
[illegible]	2,280	2,487
[illegible]	53	89
	2,343	2,576
		2,343
[illegible] Beatty		233

[illegible] sont officiels, on peut donc se [illegible] A Jefferson, la majorité [illegible] Beatty est de 79 voix. On dit que la [illegible] a donné 16 voix de majo[illegible] Conrad, ce qui réduirait celle de M. [illegible] paroisse à 63 voix. La majorité [illegible] M. Beatty jusqu'à la limite de la pa[illegible] est d'environ 296 voix. M. [illegible] reçu dans les autres pa[illegible] laisserait dans tout le district [illegible] de 744 voix.

JEFFERSON.

[illegible] les registres de plusieurs [illegible] soigneusement exa[illegible] il paraît certain, d'après cette inspec[illegible] l'énorme majorité que les [illegible] est le résultat de la [illegible] Une enquête est ou[illegible] de quelques officiers de pa[illegible] ticket légitimé sera probablement [illegible]

[illegible] LIVERPOOL. — Une lettre [illegible] Washington nous apprend que M. Critten[illegible] des Etats-Unis à Liverpool, a ex[illegible] de changer de poste et d'être [illegible] d'affaires à Naples. On croit [illegible] a droit à sa requête. [illegible] gagnera à ce changement un [illegible] perdra beaucoup d'argent. [illegible] chargé d'affaires à Naples est [illegible] hiérarchie diplomatique, le [illegible] le plus riche du monde [illegible] années la fortune de celui [illegible]

[illegible] GRANDE. —Nous avons reçu des numé[illegible] *American Flag* jusqu'au 24 octobre. [illegible] à Matamoros qu'un certain Igna[illegible] tenté de soulever l'Etat de [illegible] que l'on s'était emparé de sa [illegible] armes à la main, Flores a [illegible] Il était très riche et [illegible] gouvernement mexicain, pen[illegible] guerre avec les Etats-Unis, [illegible] de deux cent mille piastres.

[illegible] TÉLÉGRAPHIQUES.—Une dépêche [illegible] datée de Baltimore, 2 novembre, [illegible] au *Charleston Courier*, renferme [illegible]

"Un duel a eu lieu à Santa-Fe entre le juge [illegible] et le major Weigham. Ni l'un ni [illegible] n'a été blessé.

[illegible] agitation continue à régner au [illegible] qui se prononcent pour le main[illegible] union avec l'Angleterre combattent [illegible] annexionistes dans la presse et dans les meetings."

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ARRIVÉE DU WASHINGTON.

Nouvelles d'Europe d'un jour plus récentes.

Baltimore, 6 novembre.

Le steamer *Washington* est arrivé à New-York avec des nouvelles d'Europe d'un jour plus récentes. Parmi les passagers de ce navire se trouvent l'honorable RICHARD RUSH, ex-ministre des Etats-Unis à Paris, et l'évêque SOUTHGATE.

Les dernières nouvelles du Havre nous apprennent qu'il règne une grande activité sur le marché aux cotons du Havre. Les acheteurs se sont soumis à une nouvelle augmentation de prix.

La nouvelle difficulté entre le président de la République et l'Assemblée Législative (quelle difficulté?) a été réglée.

Quelques nobles magyars appartenant aux familles les plus distinguées de la Hongrie ont été condamnés à mort.

La Turquie se prépare activement à soutenir, si besoin est, le choc du colosse du nord. Les flottes anglaise et française ont mis à la voile pour les Dardanelles. Le vent est décidément à la guerre.

New York. — Les ventes de coton à New-York se sont élevées aujourd'hui à mille balles. Les prix sont fermes.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.
ELECTION DE NEW-YORK.
Baltimore, 7 novembre.

La ville et le comté de New-York ont donné ensemble une majorité de deux mille voix au ticket whig. Les whigs ont élu leurs quatre sénateurs et dix représentans sur dix-huit. La délégation de la ville se compose par conséquent de 14 whigs et de 8 démocrates. La ville d'Albany donne une majorité whig de 600 voix, Buffalo une majorité de 50 voix.

NOUVELLES DE SANTA FÉ.

Des lettres de Santa-Fé annoncent que les Américains ont attaqué les Apaches et les ont mis en fuite.

CONDAMNATION D'UN CRIMINEL.

Dans la ville de Palmyre, Etat du Missouri, un nègre a été [illegible] une jeune fille de quatorze ans et l'a ensuite assassinée ainsi que le frère de sa victime, âgé de dix ans. On pensait que le nègre serait brûlé vivant.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

Le marché aux cotons a fermé la nuit dernière aux prix suivants: fair Upland—11 5/8 cts; fair Orléans—12 1/4 cts.

COMPAGNIE DE NAVIGATION.

[illegible] 20 octobre dernier, une lettre [illegible] par M. Peters, en sa qualité de Président de la Banque de l'Etat, à la Direction de la Compagnie de Navigation. Ce document, malgré le peu de proportion de capitaux [illegible] vente de la grande lutte électorale, a vivement excité l'attention publique. Le sujet dont il s'occupe est de la plus vaste portée [illegible] Première et la Troisième Municipalités. Placé au point de vue plus élevé, on peut hardiment dire qu'il intéresse la ville tout entière, puisque l'effet immédiat serait d'opposer une résistance aux mouvements ascensionnel du port de la Nouvelle-Orléans, qui tend à sortir des limites de notre paroisse.

Ces considérations nous ont engagé à reproduire aujourd'hui la lettre de M. Peters. Nous la livrons à l'appréciation des capitalistes, des propriétaires, des ouvriers de toute profession, qu'ils examinent la question et la discutent, les résultats qui peuvent surgir des travaux projetés [illegible]

ARRIVÉE DE M. LAWRENCE À LONDRES. —Les journaux de Londres annoncent l'arrivée de M. Lawrence, à Londres. Notre ministre a été parfaitement accueilli.

LA SAVANE. —Nous avons reçu un exemplaire de [illegible] composée pour le piano par notre [illegible] M. Joseph [illegible] Le [illegible] est une œuvre qui promet pour l'avenir [illegible] plus difficile que la *Bamboula*, ou même composition de Gottschalk, [illegible]

La Savane [illegible] chez les principaux [illegible] de la ville.

CONCERT DE REISINGER.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le programme du concert de M. Reisinger qui figure dans une autre partie de nos colonnes. Le concert a lieu ce soir.

Chronique Locale.

[illegible] Joseph D. [illegible] arrêté hier [illegible] Municipalité sous l'accusation d'avoir [illegible] M. C. L. Forstall [illegible] Lafayette [illegible]

—Wm. B. Hays, accusé d'avoir volé un cheval [illegible] Wm. Whiting, a été envoyé hier [illegible] Cour de District [illegible] recorder [illegible] de voler.

Mme Morris, accusée d'avoir volé une paire de boucles d'oreilles appartenant à Mme Jane Golding, a été arrêtée hier dans la Seconde Municipalité.

—Jean Ferrer a été arrêté hier dans la Seconde Municipalité sur un affidavit fait par Mme Caroline [illegible] qui l'accuse d'avoir pendant la soirée de [illegible]

—Un nommé Wm Berlow *alias* Brown, s'introduisit hier soir dans la maison de Mr. S. Pablo, rue des Champs Elysées et échangea les habits qu'il portait [illegible] meilleurs qu'il trouva dans une armoire. Sa toilette opérée, il se disposait à aller se faire admirer de par la ville lorsqu'un officier de police l'arrêta et le conduisit en prison. Il a été envoyé devant la Première Cour de District.

M. F. Durey a fait hier un affidavit par devant le recorder Genois dans lequel il accuse sa servante Elizabeth Deal de lui avoir volé une somme de $60. Un mandat d'amener a été lancé contre l'accusée.

—On a volé hier à un voyageur descendu à l'Hôtel des Planteurs une bourse contenant une somme de $00 en billets. La police est sur la trace du voleur.

—F. T. Hermann a été envoyé hier par le Recorder Genois devant la [illegible] Cour de district, sous l'accusation de s'être introduit de force dans la maison de Mme Anne Flood rue de la Douane, et de l'avoir menacée de la tuer.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'Outre-tombe

Je viens de relire ce livre en 1840: je ne puis m'empêcher d'être frappé de ce continuel roman de ma vie. Que de destinées manquées! Si j'étais retourné en Angleterre avec le petit Georges, l'héritier possible de cette couronne, j'aurais vu s'évanouir le nouveau songe qui aurait pu me faire changer de patrie, de même que si je n'eusse pas été marié je serais resté une première fois dans la patrie de Shakspeare et de Milton. Le jeune duc de Cumberland, qui a perdu la vue, n'a point épousé sa cousine la reine d'Angleterre. La duchesse de Cumberland est devenue reine de Hanovre; où est-elle? est-elle heureuse? ou suis-je? Grâce à Dieu, dans quelques jours je n'aurai plus à promener mes regards sur ma vie passée, ni à me faire ces questions. Mais il m'est impossible de ne pas prier le ciel de répandre ses faveurs sur les dernières années de la princesse Frédérique.

Je n'avais été envoyé à Berlin qu'avec le rameau de la paix, et parce que ma présence jetait le trouble dans l'administration; mais, connaissant les inconstances de la fortune et sentant que mon rôle politique n'était pas fini, je surveillais les événemens: je ne voulais pas abandonner mes amis. Je m'aperçus bientôt que la réconciliation entre le parti royaliste et le parti ministériel n'avait pas été sincère: des défiances et des préjugés restaient; on ne faisait pas ce qu'on m'avait promis: on commençait à m'attaquer. L'entrée au conseil de MM. de Villèle et Corbière avait excité la jalousie de l'extrême droite; elle ne marchait plus sous la bannière du premier, et celui-ci, dont l'ambition était impatiente, commençait à se fatiguer. Nous échangeâmes quelques lettres. M. de Villèle regrettait d'être entré au conseil: il se trompait; la preuve que j'avais vu juste, c'est qu'un an ne s'était pas écoulé qu'il devint ministre des finances et que M. de Corbière eut l'intérieur.

Je m'expliquai aussi avec M. le baron Pasquier; je lui mandais, le 10 février 1821:

"J'apprends de Paris, monsieur le baron, par le courrier arrivé ce matin 9 février, qu'on a trouvé mauvais que j'eusse écrit de Mayence au prince de Hardenberg, ou même que je lui eusse envoyé un courrier. Je n'ai point écrit à M. de Hardenberg, et encore moins lui ai-je envoyé un courrier. Je désire, monsieur le baron, que l'on m'évite des tracasseries. Quand mes services ne seront plus agréables, on ne peut me faire un plus grand plaisir que de me le dire tout rondement. Je n'ai ni sollicité ni désiré la mission dont on m'a chargé; ce n'est ni par goût, ni par choix que j'ai accepté un honorable exil: mais pour le bien de la paix. Si les royalistes se sont ralliés au ministère, le ministère n'ignore pas que j'ai eu le bonheur de contribuer à cette réunion. J'aurais quelque droit de me plaindre. Qu'a-t-on fait pour les royalistes depuis mon départ? Je ne cesse d'écrire pour eux: M'écoute-t-on? M. le baron, j'en grâce à Dieu autre chose à faire dans la vie qu'à assister à des bals. Mon pays me réclame, ma femme malade a besoin de mes soins, mes amis redemandent leur guide. Je suis au-dessus ou au-dessous d'une ambassade et ne même d'un ministère d'Etat. Vous ne manquerez pas d'hommes plus habiles que moi pour conduire les affaires diplomatiques, ainsi il serait inutile de chercher des prétextes pour me faire des chicanes. J'entendrai à demi-mot, et vous me trouverez disposé à rentrer dans mon obscurité."

Tout cela était sincère: cette facilité à tout planter là, et à ne regretter rien, m'eût été une grande force, eussé-je eu quelque ambition.

Ma correspondance diplomatique avec M. Pasquier allait son train: continuant de m'occuper de l'affaire de Naples, je disais:

20 février 1821.

"Autriche rend un service aux monarchies en détruisant l'édifice jacobin des Deux-Siciles; mais elle perdrait ces mêmes monarchies, si le résultat d'une expédition salutaire était obligée était la conquête d'une province ou l'oppression d'un peuple. Il faut affranchir Naples de l'indépendance démagogique et y rétablir la liberté monarchique; y briser des fers, et non pas y porter des chaînes. Mais l'Autriche ne veut pas de constitution à Naples; qu'y mettra-t-elle? des hommes? où sont-ils? Il suffira d'un curé libéral et de deux cents soldats pour recommencer.

"C'est après l'occupation volontaire on forcée que vous devez vous interposer pour faire établir à Naples un gouvernement constitutionnel où toutes les libertés sociales seront respectées."

J'avais toujours conservé en France une prépondérance d'opinion qui m'obligeait à porter mes regards sur l'intérieur. J'osai soumettre ce plan à mon ministre:

"Adopter franchement le gouvernement constitutionnel.

"Présenter le renouvellement septennal, sans prétendre conserver une partie de la chambre actuelle, ce qui serait suspect, ni garder le tiers, ce qui est dangereux.

"Renoncer aux lois d'exception, source d'arbitraire, sujet éternel de querelles et de calomnies.

"Affranchir les communes du despotisme ministériel."

Dans ma dépêche du 3 mars, No. 18, je revenais sur l'Espagne; je disais:

"Il serait possible que l'Espagne changeât promptement sa monarchie en république; sa constitution doit porter son fruit. Le roi sera tué ou sera massacré ou déposé; il n'est pas homme assez fort pour s'emparer de la révolution. Il est possible encore que cette même Espagne subsistât pendant quelque temps dans l'état populaire, si elle se formait en républiques fédératives, agrégation [illegible] plus propre que tout autre pays par la diversité de ses royaumes, de ses mœurs, de ses lois et même de son langage."

L'affaire de Naples revient encore trois ou quatre fois. Je fais observer (6 mars, No 19), "Que la légitimité n'a pu jeter de profondes racines dans un Etat qui a changé si souvent de maîtres, et dont les habitudes ont été bouleversées par tant de révolutions. Les affections n'ont pas eu le temps de naître, les [illegible] de recevoir l'empreinte ou forme des [illegible] et des institutions. Il y a dans la race napolitaine beaucoup d'hommes corrompus en [illegible] qui n'ont aucuns rapports entre eux, et qui ne sont attachés à la couronne que par de faibles liens [illegible] pour être [illegible] est trop près du lazzarone et trop loin du Calabrais. Pour établir la liberté démocratique, les Français eurent trop de vertus ou vertus; les Napolitains n'en auront pas assez."

[illegible] quelques mots du Portugal et de l'Espagne encore.

Le bruit se répandait que Jean VI s'était embarqué à Rio-Janeiro pour Lisbonne. C'était un [illegible] de la fortune digne de notre temps, [illegible] Portugal allant chercher auprès d'une [illegible] en Europe [illegible] en Amérique [illegible] se réfugier dans le Nouveau-Monde.

"Tout est à craindre de l'Espagne, disais-je 17 mars, No 21), la révolution de la [illegible] ses périodes, à moins qu'une [illegible] capable de l'arrêter, mais ce [illegible]"

Ce bras [illegible] eu le bonheur de le trouver en 1823: c'est celui de la France.

Je retrouve avec plaisir, dans ce passage de ma dépêche du 10 avril, n° 26, ma jalouse sollicitude pour les libertés et ma préoccupation pour les intérêts de la France; je disais à propos du Piémont:

"Je ne crains nullement la prolongation des troubles du Piémont, dans ses résultats immédiats; mais il peut produire un mal éloigné en motivant l'intervention militaire de l'Autriche et de la Russie. L'entrée [illegible]

"Voyez, si nous ne sera pas de la dignité [illegible] de la France de *forcer le cabinet de Sardaigne* par vingt-cinq mille hommes, tout le temps que la Russie et l'Autriche occuperaient le Piémont. Je suis persuadé que cet acte de vigueur et de haute politique, en flattant l'amour-propre français, serait par cela seul très populaire et ferait un honneur infini aux ministres. Dix mille hommes de la garde royale et un choix fait sur le reste de nos troupes vous composeraient facilement une armée de vingt-cinq mille soldats excellens et fidèles: la cocarde blanche sera assurée lorsqu'elle aura revu l'ennemi.

"Je sais, monsieur le baron, que nous devons éviter de blesser l'amour-propre français, excepé la domination des Russes et des Autrichiens en Italie peut soulever notre orgueil militaire; mais nous avons un moyen facile de le contenter, c'est d'occuper nous-mêmes la Savoie. Les royalistes seront charmés et les libéraux ne pourraient qu'applaudir; en nous voyant prendre une attitude digne de notre force. Nous aurons à la fois le bonheur d'écraser une révolution démagogique et l'honneur de rétablir la prépondérance de nos armes. Ce serait mal connaître l'esprit français que de craindre de rassembler vingt-cinq mille hommes pour marcher en pays étranger, et pour tenir rang avec les Russes et les Autrichiens, comme puissance militaire. Je répondrais de l'événement sur ma tête. Nous avons pu rester neutres dans l'affaire de Naples; pouvons-nous l'être pour notre sûreté et pour notre gloire dans les troubles du Piémont?"

Ici se découvre tout mon système: j'étais Français; j'avais une politique assurée bien avant la guerre d'Espagne, et j'entrevoyais la responsabilité que mes succès mêmes, si j'en obtenais, feraient peser sur ma tête.

Tout ce que je rappelle ici ne peut sans doute intéresser personne; mais tel est l'inconvénient des *Mémoires*: lorsqu'ils n'ont point de faits historiques à raconter, ils ne vous entretiennent que de la personne de l'auteur et vous en assomment. Laissons là ces ombres oubliées! J'aime mieux rappeler que Mirabeau inconnu remplissait à Berlin, en 1786, une mission ignorée, et qu'il fut obligé de dresser un pigeon pour annoncer au roi de France le dernier souper du terrible Frédéric.

"Je fus dans quelque perplexité, dit Mirabeau. Il était sûr que les portes de la ville seraient fermées; il était même possible que les ponts de l'île de Potsdam fussent levés aussitôt l'événement et dans ce dernier cas on pouvait être aussi longtemps incertain que le nouveau roi le voudrait. Dans la première supposition, comment faire partir un courrier? nul moyen d'escalader les remparts ou les palissades, sans s'exposer à une affaire; les sentinelles faisant une chaîne de quarante en quarante pas derrière la palissade, de soixante en soixante derrière la muraille, que faire? Si j'eusse été ministre, la certitude des symptômes mortels m'aurait décidé à expédier avant la mort, car que fait de plus le mot *mort*? Dans ma position, le devais-je? Quoi qu'il en fût, le plus important était de servir. J'avais de grandes raisons de me méfier de l'activité de notre légation. Que fais-je? J'envoie sur un cheval vif et vigoureux un homme sûr à quatre milles de Berlin, dans une ferme, du pigeonnier de laquelle je possédais depuis quelques jours deux paires de pigeons, dont le retour avait été essayé, en sorte qu'à moins que les ponts de l'île de Potsdam ne fussent levés, j'étais sûr de mon fait.

"J'ai donc trouvé que nous n'étions pas assez riches pour jeter cent louis par la fenêtre; j'ai renoncé à toutes mes belles avances qui m'avaient coûté quelque méditation, quelque activité, quelques louis, et j'ai lâché mes pigeons avec des revenez. Ai-je bien fait? ai-je mal fait? je l'ignore; mais je n'avais pas mission expresse, et l'on sait quelquefois mauvais gré de la surérogation."

CHATEAUBRIAND.
(*A continuer.*)

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

NOUVELLE-ORLÉANS, 23 octobre 1849.

Messieurs,

Les actionnaires de la Compagnie de Navigation n'ayant pas trouvé qu'il leur fût possible d'accepter la proposition faite par cette banque le 19 juillet dernier, proposition qui avait pour objet de mettre la Compagnie en état d'éteindre graduellement sa dette envers cette banque au moyen d'améliorations importantes au Canal Carondelet, au bayou St-Jean, au Bassin, etc., et votre Compagnie n'ayant pris depuis aucune mesure pour atteindre ce but si désirable, il devient nécessaire d'adopter quelque plan qui permette d'obtenir ce résultat.

La dernière communication de votre président à cette institution démontre que non seulement il vous est impossible de payer aucune partie de vos recettes à cette banque, qui a droit par jugement à tout excédent des recettes après prélèvement des dépenses nécessaires, mais même que vos recettes sont insuffisantes pour entretenir la navigation des Bayou, Canal et Bassin dans un état qui vous autorise à conserver les priviléges avantageux que vous confère votre charte.

La position de votre Compagnie est donc telle dans ce moment que votre stock est sans valeur et que, à moins de secours venant d'autres sources que de vos actionnaires il doit rester sans valeur. Ces priviléges que vous possédez et qui peuvent devenir d'une valeur incalculable à l'aide d'un capital modéré et bien administré, vous êtes exposés à les voir bientôt perdus sans retour.

C'est en présence de ces difficultés décourageantes que je viens respectueusement, au nom de la direction de la banque de l'Etat appeler votre attention au plan que je vous soumets ici, dont l'adoption et la prompte exécution élèveraient bientôt la revenue de votre Compagnie à un point tel qu'elle serait bientôt en état de payer ses obligations, de conserver ses priviléges et en même temps d'augmenter d'une manière incalculable le commerce de notre ville dans cette portion surtout où sont situés votre bassin et votre canal.

Vous n'ignorez pas quel a été l'accroissement de notre commerce avec l'Alabama, la Géorgie et la Floride dans les trois années qui viennent de s'écouler. Nombre de planteurs de ces Etats désirent faire leurs affaires directement avec la Nouvelle-Orléans, et déjà même plusieurs bateaux à vapeur viennent directement à la Nouvelle-Orléans des villes situées sur la rivière Alabama et passent sans s'arrêter devant la capitale commerciale de l'Alabama. J'ai les meilleures autorités pour appuyer l'opinion qu'il n'y a dans ce moment d'autre obstacle à un accroissement rapide et permanent de ce commerce que la difficulté d'arriver du lac Pontchartrain à la ville de la Nouvelle-Orléans. Vous le savez, les steamboats venant de l'Alabama ne pourraient, chargés de coton, nous arriver en sûreté par le Golfe et le Mississippi.

La clientelle du canal de la 2de Municipalité a déjà atteint ses limites les plus élevées; elle ne pourrait être augmentée qu'au moyen de dépenses considérables pour son agrandissement. Il n'est pas probable que les propriétaires actuels de ce canal s'exposent à ces dépenses puisque dans peu d'années ce canal et ses dépendances doivent devenir la propriété de l'Etat.

L'autre mode de transport du lac Pontchartrain à la ville, est le rail road de Pontchartrain; il y a à celui-ci de très grands inconvéniens—il est fort douteux qu'il puisse offrir au commerce dont je parlais les facilités nécessaires lors même que l'on trouverait dans son administration plus d'habileté et de disposition à donner satisfaction aux intérêts commerciaux. Mais il est notoire que la politique aveugle de cette compagnie a tellement indisposé le public contre le rail-road, que personne ne s'en servirait, s'il existait ailleurs une communication aussi facile avec le Lac.

Toutes ces considérations font voir la nécessité d'améliorer et sans délai, la navigation du Bayou St-Jean et se laissent aucun doute sur les profits qui en résulteraient pour ceux qui seraient disposés à employer leurs capitaux dans une semblable entreprise.

Cependant ces profits ne seront qu'insignifians en comparaison de ceux qu'en retireront les propriétaires de terres dans le voisinage du Bayou, du canal et Bassin. On peut avec assurance dire que la valeur de ces terres augmentera de plusieurs millions, et on y attire le commerce dont je parlais plus haut. Ces avantages ne seront pourtant que secondaires si l'on considère les immenses bienfaits généraux pour chaque portion de notre ville, et pour chaque branche d'industrie, qui résulteraient d'un vaste développement du commerce entre notre ville et les autres Etats que j'ai déjà nommés.

Le plan dont l'adoption et l'exécution assureraient, je n'en ai la conviction, ces avantages variés et importans, est annoncé:

A tout est comme [illegible] que la compagnie de Navigation ne peut d'elle même dissiper les embarras de la situation dans laquelle elle se trouve, nous proposons:

1— Que la compagnie de Navigation afferme à une compagnie qui sera formée à cet effet, tous ses droits, priviléges, propriétés de quelque nature qu'elle puisse être, pour un nombre d'années qui sera ci-après déterminé.

2—Cette nouvelle société sera formée sous l'empire de l'acte des sociétés générales dans le but d'élargir et d'approfondir le Canal Carondelet et le Bayou St-Jean, comme fermiers de la compagnie de Navigation, avec un capital de $100,000, et elle prendra le nom de Compagnie de Transport du Bayou St-Jean.

3—Les droits, priviléges, propriétés etc., de la Compagnie de Navigation seront affermés par adjudication au rabais, ou par contrat, à l'amiable à ceux qui demanderont le moindre nombre d'années.

Les fermiers prendront l'obligation

1o—" De faire toutes les travaux qui auront été préalablement déterminés par la Compagnie de Navigation et la Banque de l'Etat, et ce dans un délai spécifié.

2o—" De payer toutes les dettes de la compagnie de Navigation, [illegible] seront également échues.

3o—" Une des conditions du bail ci-dessus indiqué devra être que conformément à leur charte, les actionnaires de la compagnie de Navigation devront annuellement nommer leurs directeurs que leur désigneront les fermiers, et qui seront pris parmi les actionnaires de la compagnie de Navigation, et cela au lieu de directeurs actuels et constitué, de [illegible] nouvelle compagnie pour exécuter le but des fermiers et les dispositions de la charte."

Je suis autorisé par la direction de la Banque de l'Etat à vous assurer que si la compagnie se forme sur la base proposée ci-haut, la Banque de l'Etat souscrira à cette compagnie pour une somme de $50,000, laquelle somme sera en déduction du montant de la dette de la compagnie envers la Banque, et que la Banque accordera à la Compagnie de Transport du Bayou St-Jean un délai de 1 à 15 ans, pour payer la balance par termes de [illegible] premier terme devant être [illegible] 1853 [illegible] six pour cent payable annuellement à partir du 1er janvier 1851.

La créance de la Banque de l'Etat a droit à une préférence sur toute autre—toutes les autres dettes [illegible] s'élever à environ $60,000 ne peuvent être payées avant paiement intégral de celle à la banque de l'Etat. Mais la banque ne s'opposera pas à ce que les autres créanciers d'viennent actionnaires de la Nouvelle Compagnie jusqu'à concurrence du montant de leurs créances, qui devront d'abord être examinées et reconnues par la banque.

Je vous ai soumis, messieurs, un croquis des traits principaux du plan proposé; vous verrez sans doute à y ajouter le détail de détails et dans le cas où il vous conviendrait de l'accepter, il sera offert à tous les intéressés d'avoir l'opinion d'avocats expérimentés.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots tendant à démontrer la facilité que le plan proposé trouvera dans son exécution.

Aucun homme pratique de notre communauté ne mettra un moment en doute la vérité des faits que j'ai soumis à votre considération, relativement aux avantages qui résulteront pour tous des améliorations proposées; et la seule question qui ait été soulevée, elle est des plus essentielles, est de savoir s'il sera possible de se procurer le capital nécessaire.

Je ne puis croire qu'un projet si fécond en résultats avantageux, soit reçu avec indifférence par nos concitoyens. Les efforts que font nos voisins entreprenants au-dessus de la limite supérieure de notre ville, pour nous enlever notre commerce, seront inévitablement couronnés de succès, à moins que tous ceux qui sont intéressés à retenir la ville dans ses anciennes limites, n'emploient toute leur énergie, tous leurs moyens à faire valoir les avantages naturels de notre position. Sans rechercher si l'on doit au hasard ou à la sagacité de Bienville la position de la Nouvelle-Orléans, on ne peut douter en examinant la carte du Delta du Mississippi, du golfe à Baton Rouge, qu'il était impossible de choisir un site plus avantageux, à cause de sa proximité du Lac Pontchartrain et de la facilité d'y pénétrer par le bayou St-Jean qui arrive à son centre.

Cependant, messieurs, ces immenses avantages ne sont plus sentis à cause de l'état déplorable dans lequel se trouvent vos travaux. Le bayou a été converti en un égout commun pour la réception des immondices de la ville.

A ce sujet permettez-moi de dire en passant que la Compagnie de Navigation devrait prendre des mesures immédiates pour empêcher la ville de s'égouter dans le bayou St-Jean.

La ville ni la Compagnie de Desséchement peuvent avoir le droit d'empêcher la navigation. De telles prétentions seraient en opposition directe avec les droits que vous donne votre charte, aussi bien qu'avec les droits publics qui ont été reconnus de temps immémorial.

Nul ne peut avoir légalement le droit de combler un cours d'eau navigable, et la ville continue encore à s'égouter dans le bayou St-Jean, il deviendrait impossible d'y naviguer, à moins que chaque année on ne fasse d'énormes dépenses pour enlever le dépôt qui s'y formera.

Des plans ainsi que des estimations ont été faits par l'ordre de la banque, et un habile ingénieur nous a fourni le tableau de dépenses qui suit:

1re SECTION	—Elargissement et creusement du Bassin et du canal Carondelet	$ 24,175
2me do	Redressement et creusement de 2 milles et 300 pieds du bayou St-Jean à la jonction du canal et du bayou	19,370
3me do	Dito dito pour reste du bayou jusqu'au bassin du lac	27,680
4me do	Construction de deux jetées, 2,500 pieds long; creusement du bassin, déplacement du Phare,	95,840
5me do	Machine à creuser les passes	10,000
6me do	Faux frais, y compris la surveillance des travaux, ponts, etc.	22,635
		200,000

Ces plans sont à votre disposition et on y pourrait faire tels changemens qui sembleraient convenables à la Banque et à la Compagnie de Navigation.

Par suite de ces améliorations, le Bassin au lac aurait 80 pieds de large près de l'ancien Fort et 430 pieds entre les extrémités des deux jetées; des steamboats de 1ère classe, navigant sur l'Alabama, ses tributaires et le lac, pourraient, tous chargés de coton, apporter leur cargaison à la jonction du bayou St-Jean et du canal Carondelet, tandis que les bateaux de moindre grandeur et les goëlettes qui font maintenant ce commerce pourraient remonter le canal Carondelet jusqu'au bassin.

On se propose d'établir un vaste bassin sur le bayou St-Jean, à partir du pont jusqu'à la jonction du bayou avec le canal. Ce bassin s'élargirait vers sa partie supérieure, de façon que les plus grands bateaux pourraient tourner aisément; cette largeur devrait être de 450 pieds. A cet endroit les bateaux déchargeraient leurs chargements de coton &c., et prendraient en retour leurs chargements de produits, groceries et autres marchandises.

Le chemin longeant le canal Carondelet serait dans ce cas macadamisé en pierres ou coquilles; et un rail road serait construit le long d'une rue parallèle et adjacente, partant du grand bassin jusqu'à la place Congo, ou aux environs.

Les autorités de la première municipalité feraient sans doute construire le premier et les capitalistes trouveraient dans la seconde entreprise une source fructueuse de profits.

Les dépenses additionnelles pour la construction du grand bassin, n'excéderaient probablement pas $50,000, ce qui porterait le coût total des travaux proposés, à la somme de $250,000.

D'après une estimation modérée, le revenu annuel donnerait net à la compagnie, pendant les cinq années qui suivraient la terminaison des travaux, une moyenne de $50,000; mais ce revenu augmenterait rapidement avec la prospérité des lumineuses régions cultivables qui lui seraient toujours tributaires.

Tous ces importans travaux peuvent être accomplis dans l'espace de dix-huit mois à dater d'aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
SAM. J. PETERS, Président.
Au Président et aux directeurs de la Compagnie de Navigation d'Orléans.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLÉANS.
JEUDI SOIR, 8 NOVEMBRE 1849.

Le marché au coton a été plat aujourd'hui, les ventes n'ont été que de 1,600 balles aux anciens prix. On attend d'un moment à l'autre les dépêches du dernier steamer.

Le sucre et la mélasse ont été en bonne demande.

La farine n'a pas varié. Quelques lots de maïs ont été vendus de 53 à 55 cts le boisseau.

Les provisions sont tenues, mais les prix sont [illegible] dans les mêmes conditions.

Le change est le même.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS—

Navire Cromwell, Barker, pr Liverpool.
Barque [illegible] Scudder, pr Liverpool.
Polacre [illegible] Rosas, pr Barcelone.
[illegible] Segui, Gali, pr Barcelone.

—ARRIVÉS—

Steamship [illegible] Thompson, [illegible]
Navire Ophelia, [illegible]
Modesta, Grisbert, de Barcelone.
Sidolck, Snow, de Boston.
Claiborne, Gilchrist, de Thomaston.
Susan F Howell, Bates, des Iles Turques.
[illegible] Washington, des Iles Turques.
Woodstock, [illegible]
[illegible] des Iles Turques.
[illegible] Harvey, des Iles Turques.
[illegible] de Sisal, à Jamaïque.
[illegible] Wright, de Pensacole.
[illegible] Lykes, d'Apalachicola.

—STEAMERS—

[illegible] de Vicksburg.
Lucy Wing, Rhodes, de la Rivière Ouachita.
[illegible] White, Brady, de Port Allen.
[illegible] de Bayou Sara.
[illegible] Kosta, de [illegible]

LIGNE DE CUNARD.

[illegible] pour New-York [illegible] 27 octobre
[illegible] 21 Novembre

[illegible] Nous avons l'attention du public à la vente des successions de M et Mme Norman [illegible] par le ministère de M. Guinault, [illegible] à la Bourse de la Cité [illegible]

Les propriétés [illegible] situées dans la paroisse Plaquemines [illegible] beaux esclaves et plusieurs animaux [illegible]

Attention à vos titres et à vos registres

Voyez le Procès du Bayou de Fer.

DÉCOUVERTE IMPORTANTE

[illegible]

M. B. M. Norman,
Cher Monsieur,

[illegible]

Je suis avec respect votre &c.
RICH BRIDGE.

Greffier de la Cour des Preuves du comté d'Adams, Mississipi.

Nous avons été témoins des dégâts occasionnés par les insectes dans les livres de la Cour des Preuves et déclarons que le rapport ci-dessus est exact.

R. BULLOCK,
Juge de la Cour des Preuves du comté d'Adams, Mississipi.

S. B. NEWMAN,
Shériff du comté d'Adams, Mississipi.

Afin de prévenir le retour d'une catastrophe semblable et pour sauvegarder les archives futures du ravage des insectes, des naturalistes et chimistes célèbres ont été consultés et un papier a été fabriqué [illegible]

Livres de compte et records faits à ordre sur des patrons de toute grandeur [illegible] au dernier goût.

ENCRE METALLINE A RECORD, DE NORMAN.

Cette encre est en usage avec le plus grand succès depuis 1845, dans les institutions publiques et dans les principaux bureaux.

B. M. NORMAN,
9 nov 2 v. etc. Libraire, 16 rue du Camp.

Tabac des Manufactures de la Virginie.

LES agents soussignés ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de tabac en caisses, 1/2 do, 1/4 do, 1/8 do et 1/6 do comprenant les marques de choix suivantes, sur lequel nous appelons l'attention des marchands de tabac et autres.

Jas. Thomas, feuilles dorées de la Virginie, demi livres
" " Nectar " demi "
" " W. V. Walsh demi "
Langhorne & Son, extra fin, feuilles dorées "
D. M. Branch, sèche au soleil "
Dr. Saunders, A. M. Woddets "
R. A. Mayo, Honey Dew "
S. S. Myers & Co, supérieur C. C. "
P. Robinson, extra fin "
" D. J. Burrs "
Holland, extra fin "
Cobbs, James River liv, Wm D. Miller "
Wm D. Miller Patent, liv. Henry feuille métal "
John Gilmour, extra No 1 "
Jones & Hudson, K. Troy "
Jones & Hudson, El Sacramento "
" " F. Pestone "
" " J. C. Bolls "
" " Petra "
Mac & Mac, Honey Dew 5 8
Mac & Mac " " 8
P. Robinson, Russell & Robinson 5 8
Monroe, Honey Dew 5 8
Kings, No 1 fin 5 8
H. John, extra fin 5 8
Young & Botwell, Congress 33
Jones & Hudson, supérieur 5 8
Kelly, Honey Dew 16 8
Moore " 16 8

Aussi—Un grand assortiment de tabac Rosenia à fumer et à priser.

BRIDGES & MACMURDO,
34, rue du Camp.

N. B. —Nous recevrons durant tout l'hiver, un approvisionnement de la Virginie. 9 nov

GRANDE RÉDUCTION
dans les prix de detail,
A LA LIBRAIRIE ET PAPETERIE DE
NORMAN, 16 RUE DU CAMP.

LIVRES blancs, Presses à copier,
Papier à lettres et autres, Cire et pains à cacheter
Papier à dessiner, Plumes,
Enveloppes, Encre, Crayons,
Cartes, Dorures en or et en acier,

Livres de Classe et autres.

Nous appelons l'attention des dames et du public sur nos OUVRAGES ILLUSTRES ET ANNUAIRES.

N. B. Une réduction a été également faite sur nos ventes en gros, sur laquelle nous appelons l'attention des marchands et des professeurs. 9 nov—2

A Vendre.

Une petite maison composée de 4 chambres et 2 cabinets, cuisine double, étable et autres dépendances, avec un jardin sur la façade, planté d'arbres. La dite propriété mesure 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française. S'adresser au No 391 rue Poètes.
8 nov—17

UNE négresse s'est présentée chez moi, avec un billet de banque de 50 piastres et me pria de lui en donner la monnaie. Je lui demandai quelle était la valeur du billet qu'elle me présentait: sa réponse fut qu'il valait $10, soupçonnant que ledit billet avait été volé je l'ai retenu et je suis prêt à le rendre à son propriétaire.

S'adresser au magasin de chaussure, 146 rue Bienville. 9nov—1

OUATE—18 balles ouate blanche.
1 do do noire, reçus et à vendre par BERNARD TURPIN,
8nov No 20, Vieille Levée.

MOUSTIQUAIRES—10 caisses moustiquaires, reçues et à vendre par
BERNARD TURPIN,
9 nov No 20, Vieille Levée.

COGNAU—80 pipes J. J. Mercier & Co, en déchargement du brick Amerika, de Bordeaux, et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
9 nov 26, Vieille-Levée.

PAPIERS D'ENVELOPPE—1,000 rames papiers en déchargement du navire Alvarado, à vendre par BERNARD TURPIN,
9nov No 20, Vieille Levée.

PENSION BOURGEOISE dans une famille créole—Deux ou trois familles et quelques Messieurs trouveront des appartements très convenables en s'adressant au No. 49 rue Dauphine. 8nov—1m

HUILE DE BALEINE—8000 gallons huile d'hiver, épurée, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
9nov Encoignure Magasin et Lafayette.

BLANC DE BALEINE— 200 caisses marque J Howland Junior & Co, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
9nov Encoignure Magasin et Lafayette.

☞ La barque HANSA, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue du Quartier; les consignataires sont requis de faire prendre la rason de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'ont point été obtenus dans le délai de cinq jours seront envoyées d'office à des magasins publics aux frais et risques des consignataires. G. M. LUCAS,
7 nov—4f 30, Bienville.

☞ Le capitaine et le consignataire de la barque HANSA, de Lubeck, ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage du dit navire. G. M. LUCAS,
7 nov—4f 30, Bienville.

☞ Le paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll est en déchargement vis-à-vis la rue St-Joseph. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises, dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON,
7nov Encoignure Magasin et Lafayette.

☞ Le brick suédois AMERIKA, capitaine Stephanson, de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis de la rue du Quartier. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane dans le délai de cinq jours, sans quoi leurs marchandises seront envoyées au magasin de la douane à leurs frais et risques. B. TALAMON,
6 nov 182 et 1 6, rue Royale.

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du brick suédois AMERIKA, capitaine Stephanson, seront responsables pour aucune dette contractée par l'équipage. B. TALAMON,
6 nov 182 et 186 rue Royale.

☞ M. [illegible] consignataire d'une caisse [illegible] Conwell, arrivée du Havre est prié de passer au bureau du soussigné et d'en prendre livraison.
G. H. GALE,
6 nov No 20 rue de la Commune.

Mlle. DUTUIT.
MODISTE EN ROBES.
Encoignure Bourbon et St-Louis.

MLLE GOUCET, cessant la confection des Robes, a l'honneur d'annoncer aux Dames qui ont bien voulu lui accorder leur bienveillant patronage, qu'elle leur recommande comme son successeur, Mlle DUTUIT, arrivant de France, et ayant dirigé des une des premières maisons de Paris.
7nov—1f

FREDERIC JAUFROID,
No 94, rue de Chartres

A l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de Paris un grand assortiment de passementerie, franges, galons, soutaches, rubans, ceintures [illegible] et crochets pour faire bourses et réticules, modèles et patrons pour broder en général toute les objets nécessaires à la coiffure.

Il avisera respectueusement les dames à venir visiter son assortiment de peignes écaille, ainsi qu'une grande variété d'articles de fantaisie dont la description serait trop grande. 7 nov—3

PENSION BOURGEOISE
ET CHAMBRES GARNIES,
Rue Royale, No 103, maison attenante à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

M. MELLI [illegible] Pension Bourgeoise, française et [illegible] Les familles y trouveront des appartemens [illegible] une table parfaitement servie et dans le [illegible] un bon et honnête [illegible] mériter leur patronage. 5nov—1m

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de MM. C. [illegible] Sy et B. Rodriguez, dans la Boulangerie dite "United States Bakery," [illegible] sous la raison de H. LEGENDRE & CO.
H. LEGENDRE, }
J. H. DURBUCY, } Associés Gérants.
J. M. LAFFARGE, associé en commandite.
Octobre—10 No. 211 rue [illegible]

VOYAGE ILLUSTRÉ
Dans les Cinq parties du Monde
En 1846, 1847 et 1848.
Par ADOLPHE JOANNE.

UN volume [illegible] 400 à 500 gravures [illegible]

[illegible] V. HEBERT.

DANS l'étude de Mme HERRIES, rue [illegible]
F. J. HERRIES

MUNARD,
Rue de la Vieille Levée, No 181, entre Quartier et Hôpital.

GRAINES DE JARDINAGE

[illegible]

PERDU OU ÉGARÉ

UN [illegible] M. Gore [illegible] MM. Auguste S. Lamodel [illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que la société existant sous la raison W. E. Hyde & G. W. Moss [illegible]
G. W. MOSS.
Nouvelle Orléans, 3 novembre 1849.
5 nov

A VENDRE OU A LOUER—Une maison faisant le coin des rues Royale et Hôpital, No 226 [illegible]

Aussi à vendre une négresse et son enfant de quatre ans, elle est bonne commerçante et française, cuisinière et blanchisseuse.

S'adresser au bureau de M. R. Burg, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.
Conditions libérales. 6 nov—4f

SARDINES à l'huile de la marque bien connue [illegible]
12 caisses contenant 50 boites chaque
37 do do 1002 do do.
1 do do 0441 do do.
2 do do 1001 do do.
2 do do 3401 do do.

Aussi des anchois de Marseille, et à vendre par A. CARRIERE,
29 oct 25, Vieille Levée.

PERDU—Un portefeuille contenant plusieurs comptes de frais de remorque calculé sur le tonnage. Une récompense libérale sera payée à la personne qui le remettra au No. 62, Vieille-Levée, encoignure St-Louis. 47oct.

COUVERTURES DE LAINE—De 3 à 10 points, de toutes les qualités les plus ordinaires jusqu'aux plus fines—En magasin et à vendre par
HENRY NOEL,
6nov 103, rue Royale

BORDEAUX—40 barriques vin Montferrand
10 barriques Médoc
En déchargement de la barque Hanse, venant de Bordeaux, à vendre par
5nov C. LONGIS 47, rue Vieille Levée.

DEUX Négresses blanchisseuses et couturières à louer. S'adresser à P. A. Bertrand, ébéniste, encoignure Royale et Bienville. 1nov

Université de la Louisiane. -Departement Académique.

Encoignure Commune et Philippa.
Professeurs pour la session de 1849—50

Latin et grec Geo C. Anthon A. M principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M
Langue et littérature française, Marc Roux

Les prix varient de $4 à $10 par mois.

Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal.
29 oct—6m

A VENDRE en débarquement du navire Amerika, de Bordeaux:
200 barriques vin rouge bon ordinaire,
34 do do supérieur pour famille,
75 barils vin blanc, Haut Sauterne;
150 caisses cerises à l'eau de vie nouvelle récolte;
96 do abricots do do do;
40 do fruits assortis do do do;
100 caisses absynthe, de la marque Pauvajeol, Branston & Co.

20 quarts pipe eau de vie de Cognac par
POUGET Fils,
7 nov 19 rue Conti, entre Chartres et Levée

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux:
50 barriques vin rouge Montferrand
5 quarts pipe eau de vie Castillon Je 1825
5 do do do 1845, et à vendre par A CARRIERE,
7 nov 25 Vieille Levée

CERISES à l'eau-de-vie—50 caisses nouvelle récolte, en déchargement du navire Hanse, de Bordeaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
7 nov 34, Vieille Levée.

VIN ROUGE—12 barriques Cantenac Médoc
10 demi barriques do do
6 barriques vin supérieur pour familles.
En magasin et à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
8nov 22, Vieille Levée.

SACS A BLE OU A GRAINS — 25,000 sacs en toile de 3 1/2 boisseaux, manufacture de Dundee, à vendre par
McDOWELL & PECK,
8 nov 96 rue Gravier.

VINS—5 quarts de barriques Porto supérieur, du cru de la Compagnie de Douro, Oporto, à la Douane et sujets au drawback, à vendre par
McDOWELL & PECK,
8 nov 96, rue Gravier.

SACS EN PITRES—11,000 sacs neufs en balles de 250 chaque, à vendre par
McDOWELL & PECK,
8nov 96, rue Gravier.

VIN DE BERGASSE—50 barriques, de cette marque de Marseille, en débarquement et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
8nov 54, Vieille Levée.

VIN DE BORDEAUX—160 barriques St Julien, St-Estèphe, Margaux, Médoc et Cantenac, en magasin et à vendre par J. F. BERCIER,
8nov 54, Vieille Levée.

VIN DE CAISSE—2000 caisses de différentes marques, telles que: Haut-Brion, Margaux, St-Estèphe, St-Julien, Leoville et Sauterne, en magasin et à vendre par J. A. BERCIER.
6 nov 51, Vieille Levée.

VINS ET EAU DE VIE—20 barriques vin rouge St-Julien et Montferrand;
40 quarts eau-de-vie Auguste Navarreau;
20 do do Castillon;
En débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
8 nov—6 20, rue St Louis

BAQUETS PEINTS—25 jeux de baquets ou 100 douzaines, en déchargement du navire Waldron, à vendre par E. J. HART & Co,
8nov 79, rue Tchoupitoulas.

EPINGLES A DRAP—25 caisses, en déchargement du navire Waldena, et à vendre par
E. J. HART & Co,
8 nov 79, rue Tchoupitoulas.

BALAIS—800 douzaines, en déchargement de la barque Alva, et à vendre par
E. J. HART & Co,
8 nov 79, rue Tchoupitoulas.

MORUES, HARENGS — 200 caisses, en déchargement du navire Waldena, et à vendre par
E. J. HART & Co,
8 nov 79, rue Tchoupitoulas.

LANGUES DE POISSONS—70 barils et demi barillets, en déchargement du navire Waldena, et à vendre par E. J. HART & Co,
8 nov 79, rue Tchoupitoulas.

Compagnie
D'ASSURANCE MUTUELLE
DES MARCHANDS ET PLANTEURS.
Fond permanent par acte d'incorporation $200,000

DIRECTEURS:
Wm. Langdon, C. S. Cutter,
Cuthbert Bullitt, Geo L. Van Gilder,
Wm M. Goodrich, Cg Szymanski,
Elliott Robbins, C. A. Buckley,
Peter Marey, Wm H. Pattison,
Kendall Dunbar, Wm Christy,
Samuel Jamison, Charles Pride.
Wm. LAUGHLIN, Président
CUTHBERT BULLITT, Vice-président.
JOS. NASH, Actuary.
EDW. RAWLY, Solliciteur.
WM CHRISTY, notaire.
JAMES JONES M. D. }
A. H. CENAS, M. D. } Médecins.

La Compagnie des Marchands et Planteurs, ayant un fond souscrit en espèces et billets parfaitement garantis et suffisant pour toutes les exigences, est prête à recevoir des demandes et à prendre des assurances contre l'incendie, les risques de Mer et des fleuves et sur la vie des blancs ou des esclaves, à son bureau, encoignure Sud-Est des rues Natchez et Camp.

Cette compagnie est établie sur le principe d'Assurance Mutuelle, de sorte que chaque assuré devient intéressé à son succès et participe aux profits réalisés, qui sont payables en espèces au lieu de coupons. 5 nov—1an

Magasin de Chemises et Articles pour hommes.

ISAAC HART,

No. 15, rue du Camp,
Près la Banque de Cité.

JE viens de recevoir par les derniers arrivages et j'ouvre en ce moment le plus considérable et le plus bel assortiment de CHEMISES ET ARTICLES DE TOUS GENRES POUR HOMMES, sur lesquels j'appelle l'attention des personnes renouvelant leurs garde robes. Ce qui suit, est le détail d'une partie des articles maintenant en magasin et fabriqués dans une manufacture en magasins directement pour cette maison:

Chemises en Toile.

Extra surfines à fil rond [illegible]
Demi fines do do [illegible]
En toile d'Irlande fine et de différentes formes et patrons.

Chemises en Jaconat et Coton.

Jaconat anglais très fin, coupe à la sainte Cécile,
Do York Mills, do [illegible]
Do do do 25 différents patrons Ste Cécile,
Do do do patrons ordinaires do
Do do do extra fin, devant brodés [illegible]
Do do do do dentelles brodées [illegible]
Chemises en coton de toutes qualités, grandeurs et prix.

Chemises en couleur.

Chemises en jaconat avec devant en couleur, cols et poignets à bandes.
Belles chemises en couleur et de voyage.
Chemises en toile fine et coton do.

Gilets de peau et caleçons en coton soie et mérinos.

Gilets de peau et caleçons en fil d'agneau
Do do do [illegible] de française,
Do do do rouge et blanche
Do do do [illegible]
Do do do [illegible]
Do do do en mérinos.
Do do do en coton gaze
Do do do en coton très [illegible]
Chemises de coton pour [illegible]
Un bel assortiment de [illegible] et caleçons en mérinos.

Articles divers.

[illegible]

ISAAC HART,
No 15, rue du Camp.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à son bureau [illegible] 4 heures P. M.
F. J. FORSTALL, Président.

ON demande immédiatement [illegible] JUAN Y. DE LLANA [illegible]

D. BEAUVALET,

IMPORTATEUR de marchandises françaises, [illegible] rue de Chartres, No [illegible]

[illegible]

A VENDRE—[illegible]

Ayant droit au drawback

[illegible]
J. N. CURIEN,
6 nov—4 No 25 [illegible]

LES soussignés préviennent le public que le [illegible] a été transféré du No 54 [illegible] rue de Chartres [illegible]

En attendant la Vente de [illegible] du Havre, ils ont reçu par la Creole [illegible]

Voiture pour calèches, à 4 roues, ressorts en acier
Calèches à 4 places, cabriolets do,
Chevaux à mécanique,
Laine à broder, grand assortiment,
Modèles do; grande variété de Paris et Berlin,
Métiers do à pieds et sans, en palissandre et en [illegible]
Boucles en acier, nacre et galvanisé, pr ceinture;
Toilettes papier mâché, très riches
Bourses et sacs; fournitures pour [illegible]
Broches et bracelets [illegible]
Sous cordonnet, do [illegible]
Rubans, ceintures, plumes [illegible]
6 nov M. VIDAL & Cie

A VENDRE en débarquement du navire Amerika venant de Bordeaux:
10 barriques vin rouge St-Julien
30 barils vin blanc Haut Sauterne
6 caisses champignons secs, par
N. DUDOUYT,
6 nov 13 rue Toulouse

A VENDRE en magasin d'importation récente:
100 barriques vin St Estèphe;
50 barriques vin rouge St-Julien;
25 do do Château Margaux;
200 barils vin blanc vieux Haut Sauterne;
100 caisses vin rouge diverses marques;
300 caisses vin blanc Haut Sauterne;
150 do absinthe Suisse de Broncton & Co
20 do do Vernet-Lacourte
20 do do Edouard Pernod
20 do do Berthoud Cie
50 do kirsch [illegible] & Bouton
100 do fruits, abricots, prunes et cerises,
4 do dentelles fines en petites pelotes,
50 boites cognac diverses marques et qualités,
15 barils madère de Marseille,
6 caisses feutres pour doublage de navire, à vendre par N. DUDOUYT,
6 nov 13 rue Toulouse.

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—3,500 demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue R. Guillot, en débarquement du navire Narragansett venant du Havre, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
6nov—6 20 rue St-Louis

CHARBON.

ATTENDU le prix élevé de la commission pour la collection des comptes, nous soussignés, MARCHANDS DE CHARBON à la Nouvelle-Orléans, informons le public qu'à dater de ce jour nous ne livrerons du charbon que lorsqu'il aura été payé comptant et d'avance.

S. W. Thompson & Co., A. L. Kennedy,
J. C. Elenon, A. Lanusse,
Mortimer Turner, D. P. Dovoran,
W. D. Vera, J. C. Labatt,
McKeon Wood & Co., John O. Ruf,
Wills, Nesnick & Co., John Wolf,
M. Wilder.
3 nov—1m 3fois.

ON demande une bonne blanchisseuse: s'adresser au No. 90, rue Bienville, près de Forgeron.
23 oct

H. DE GOER & RIFFLARD offrent à vendre en douane, en débarquement:
[illegible] chaussette tricottée (Irish Knit);
4 caisses foulard de soie;
10 do pique blanc pour gillet, extra-fin;
1 do courtepointe piquée, 12/4, 13/4, extra-riche
1 do bas blanc anglais pour dames;
2 do [illegible] et demi do pour enfans et fillettes
6 do coton à coudre, qualité supérieure,
1 do bordures à matelas;
1 do gants de peau Jouvin et autres, riche.
2 do mouchoir batiste brodé, festons brodés;
1 do couvertures pour berceau. 6nov

LES soussignés viennent de recevoir par le Edmund, de Brême:
100 jambons de Westphalie
125 liv. de saucissons Brunswick
140 barillets de harengs de Hollande.
35 do de sardelles.
33 do de caviar de la Russie.
10 barriques prunes sèches.
25 douzaines d'eau de Seltz 1849
10 do fromage Sapsego.
20 do fromages tête de more.
35 fromage pâte grasse.
En magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN.
8nov Encoig. Royale et Conti.

RECU par le brick Amerika, de Bordeaux:
54 barriques vin rouge; 4 do do Montferrand,
60 do do de Queyries; 10 quarts pipes cognac J. J. Rousse; 10 do do J & J. Prom & Co; 10 1/8 do do J & J Prom & Co; 648 caisses vin rouge St Julien 100 do do Pauillac; 1500 demi boites sardines, à vendre par FDO. DE FUENTES & Co,
8nov 22, Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement du navire Hansa, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge bon ordinaire.
Par POUGET Fils.
7nov 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Comprenant un grand assortiment de cigares de la Havane, Regalias, Millares, Promedos, Cazadores, Panetelas, Imperiales, Premados, Bayonetas, Vigueroo, des meilleures manufactures de la Havane, à vendre par FDO. DE FUENTES & Co,
[illegible] 22, Vieille Levée.

CONFITURES DE LA HAVANE—12 demi-barils en petites boîtes, à vendre par
FERNANDO DE FUENTES & Co,
8nov 22, Vieille Levée.

SARDINES—1000 demi caisses sardines venant d'arriver. En magasin et à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
8nov 22 Vieille Levée.

VIN ROUGE—200 caisses à capsules et étiquetés, en déchargement du navire Hansa, de Bordeaux et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
7 nov 34, Vieille Levée.

VIN ROUGE—25 barriques en déchargement du navire Hans, de Bordeaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
7 nov 34, Vieille Levée

MAQUEREAUX—300 caisses, en déchargement et en magasin, à vendre par
E. J. HART & Co,
8 nov 79, rue Tchoupitoulas.

INSTITUTION
DE MLLE. A. LAINÉ
Pensionnat et Externat de Demoiselles.
RUE ROYALE, 300,
Entre St. Philippe et Ursulines.

CETTE maison d'éducation s'ouvrira le 5 novembre courant. Le local est vaste, aéré et abrité avec ordre.

Mlle A. Lainé, Directrice de l'Institution, et connue en Louisiane, dans l'enseignement depuis plus de douze années, a choisi pour coopérer à son œuvre, des professeurs habiles et estimés.

La langue anglaise devenant chaque jour plus indispensable, sera l'objet des soins les plus assidus de la part des professeurs chargés de l'enseignement.

Les classes générales de français seront faites par Mlle A. Lainé.

Toutes les branches de l'enseignement seront également bien conduites et soigneusement surveillées.

La musique, le chant, le dessin et la peinture seront enseignés par des dames spécialement attachées à l'institution.

L'instruction religieuse sera l'objet avec la plus sévère attention. Un ecclésiastique approuvé par Mgr l'Evêque sera chargé de cette direction importante.

Mlle A. Lainé invite les familles à vouloir bien visiter son établissement, pour qu'elles se rendent compte par elles mêmes des soins apportés, à l'avance, au bien être général des élèves qui lui seront confiées. 2nov—1m

LYCÉE FRANKLIN.
Rue Royale, (encoignure Hôpital

LE soussigné a l'honneur d'informer les parents qu'à partir du 1er novembre 1849, les classes d'anglais et de langues [illegible] seront confiées au docteur Oliphant, gradué au collège Amherst Mass.

Le Dr Oliphant est attaché d'une manière permanente au F. H. S. et tout son temps sera dévoué à l'intérêt et à l'avancement des élèves qui suivront les cours de cette institution.

Les classes de mathématiques seront, comme par le passé, faites par le soussigné.

Les classes françaises continueront pareillement à être confiées à M. Le Besque, membre de l'Université de France, qui professe depuis trois ans dans cette institution.

Nous croyons fermement que les arrangements ci-dessus sont de nature à continuer à nous assurer le patronage des parents éclairés.
2 nov—1m LEWIS ELKIN, Principal.

LA société qui existait sous la raison M. L. Dawson & Co est ce jour dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la dite société seront réglées par la nouvelle société POULTNEY COLLINS & MASSEY.
M. L. DAWSON.
CHARLES W. POULTNEY
WM WYNNE WISTER
Philadelphie, 4 octobre 1849.
3 nov—1m

SOCIÉTÉ—Les soussignés ayant acheté l'intérêt de M. L. Dawson & Co, continueront les affaires de ladite maison sous la raison POULTNEY COLLINS & MASSEY à Philadelphie et MASSEY POULTNEY & COLLINS, à la Nouvelle-Orléans.
CHARLES W. POULTNEY
E. COLLINS,
WILLIAM MASSEY
Philadelphie, 4 octobre 1849.
3 nov—1m

LE soussigné ayant formé une société commerciale, appelle l'attention du public sur les assortiments de sa maison Massey, Poultney & Collins, [illegible] public en général les qualités de bière anglaise, Porter, Ale et Extra Ale [illegible] rue Bienville [illegible] N. MARACHE [illegible]
WILLIAM MASSEY
2 nov—1m

LE soussigné ayant acheté le commerce de [illegible] Wilson Massey [illegible] rue Bienville [illegible]
N. MARACHE.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourrage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3nov—3m

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ par les assesseurs des Taxes [illegible] de la municipalité No 1, paroisse d'Orléans [illegible] le 1er décembre prochain [illegible]
J. F. CHEVALIER,
GASTON BERTUS,
3nov—15 Assesseurs d'Etat [illegible] municipale.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ NO UN.

LES ROLES D'ASSESSMENT [illegible]
Pour le Recorder, JH. REYNES
Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.

LA [illegible]

A VENDRE.

DEUX négresses [illegible]

A LOUER—Le premier et le second étage du magasin No 23 rue St-Charles, dernièrement occupés par Kirkman & Hernandez. S'adresser à AUG. MOLIER.
2nov 20, rue St-Louis

Couvertures de Z. Grenier, à prix réduits.

LES soussignés ayant un ordre de M. Z. Grenier de vendre toutes les couvertures qu'ils ont en mains, ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négociants qu'à dater de ce jour ils vendront au dessous du cours, le peu qu'il leur reste en magasin, en couvertures [illegible] acheteurs.

Couvertures 3 points, 1re et 2me qualités, grise et blanche.

Couvertures extra-fine de 3 à 14pt.
31oct H. DE GOER & RIFFLARD.

GUY, Cuisinier, Rotisseur Français.

Rue Toulouse, No 85.

A l'honneur de prévenir le public qu'il [illegible] amateurs de bonne chère trouveront chez lui [illegible]

NOUVEAUTÉS.

M. J. J. SAINT-CYR a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris avec un assortiment de

HAUTES NOUVEAUTÉS

Dont il fera l'ouverture SAMEDI 27 COURANT, au No. 271, RUE BOURBON. 27oct

Etienne CLAUDE,
Miroitier,
146, rue Royale, entre St-Louis et [illegible]

REPOLIT les VIEILLES GLACES et les REMET A NEUFS, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprend toute qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
☞ On rendra à domicile 10 janv—1an

A VENDRE—A livrer, sur le navire Victoria, du Havre
500 dames-jeannes fromages, de 5 gallons,
400 do do 3 do
400 do do 1 do
300 do do 2 do
2 tonneaux fromage gruyère.
25 caisses fromage Hollande croûte rouge.
DOMINIQUE LANATA,
6 nov 9 et 10, rue Jefferson.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Hansa venant de Bordeaux
155 barriques vin rouge,
50 1/2 barriques vin blanc, Haut Sauterne, 1846
60 caisses vin do do,
150 caisses vin rouge.
G. M. LUCAS,
7 nov—30f 30, Bienville.

EN douane et magasin, de directes importations, 400 demi, quarts et huitièmes eau de vie des marques suivantes:
Pinet Castillon & Co, Cognac.
A. Moreau
United Proprietors—La Rochelle

Un choix de vins de Bordeaux, blanc et rouge, des ler crus, en barriques, barils et caisses.
Liqueurs assorties;
Fruits à l'eau de vie;
Champagne.
Bouchons, dames-jeannes, &c.
THOMAS PINET & C.
7nov 123 rue Royale

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de l'Hansa, de Bordeaux:
12 barriques vin rouge bonne qualité
60 demi barriques vin blanc Sauterne
THOMAS PINET & Co,
7 nov 123 rue Royale.

VINS DE BORDEAUX—20 barriques vin St-Emilion 1846,
24 do do Médoc
195 caisses do Haut Talence 1846.
15 demi pipes cognac Maglory 1834.
En débarquement du navire Hansa, et à vendre par J. & J. TARDOS,
7 nov 31, Vieille Levée.

FOIN—700 balles du nord en déchargement du navire Clifton et à vendre par
J. W. STANTON & Co,
7nov Encoignure Magasin et Lafayette.

GIN DE HOLLANDE—10 demi pipes gin, marque Schiedam Anchor:
En débarquement du navire Hope, de Rotterdam, et à vendre par J. & J. TARDOS,
7 nov 31, Vieille Levée.

FROMAGES (tête de Maure)—45 douzaines, à vendre par J. & J. TARDOS,
7 nov 31, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—300 paniers champagne, qualité supérieure;
En débarquement du navire Narragansett et à vendre par J. & J. TARDOS,
7 nov 31, Vieille Levée.

BERNARD TURPIN, Encanteur.
Rue de la Vieille Levée, No 20.
13 sept—1an

CAFÉ de la Havane—52 sacs en débarquement du brick Tate, à vendre par R. VALLS,
8nov 37, rue Commune.

VIN EN CAISSE—1400 caisses vin rouge différentes marques, à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
8nov 22, Vieille Levée.

VIN BLANC—156 barils vin blanc Barsac et Sauterne, à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co,
8nov 22, Vieille Levée.

COGNAC—6 barils Cognac, 4me preuve, J. J. Rousse.
4 barils très vieux, de 1re preuve, à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
8nov 22 Vieille Levée.

GENIEVRE—6 pipes Genièvre de Hollande, marque [illegible] à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
8nov 22 Vieille Levée.

GUIGNOLET D'ANGERS—24 paniers Guignolet d'Angers, à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
8nov 22, Vieille Levée

VINAIGRE DE VIN—40 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
8nov 54, Vieille Levée

AMUSEMENTS.

GRAND CONCERT.
CONRAD CHS. REISINGER,
A l'honneur d'informer le public qu'il donnera

Un Grand et Unique Concert,
A la Salle de Bal Saint-Louis,
Vendredi soir, 9 novembre 1849.

M. C. C. REISINGER sera assisté par l'orchestre du Théâtre d'Orléans.

Programme

1re PARTIE
1. Ouverture par l'orchestre. Weber.
2. Prière, par Reisinger. Paganini.
3. Der Traum (le Rêve) composé et exécuté par Reisinger.

2me PARTIE
1. Ouverture (Norma) par l'orchestre. Bellini
2. Souvenir de la Suisse, Pastorale composée et exécutée par Reisinger
3. Final de Lucie par l'orchestre. Bellini
4. Souvenir de Bellini, fantaisie brillante avec l'Adagio de la Sonnambula, exécuté par Reisinger Artot

3me PARTIE
1. Souvenir d'Amérique, par Reisinger. Vieuxtemps
2. Grand Potpourri par l'orchestre.
3. Grand Carnaval d'Ariel, [illegible] burlesque: composé et exécuté par Reisinger

Billets, admettant une dame et un cavalier, $1

SALLE DE BAL DU GLOBE
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire a l'honneur respectueusement ses [illegible] au public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et [illegible] ouvert pendant l'hiver, à partir du SAMEDI, 20 courant, pour un aura lieu un grand bal paré et masqué. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct

DR. ALPUENTE a transporté son domicile rue Conti, 123 entre Bourgogne et Remparts
29oct—1m

FASHIONABLE STORE.
Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU, de retour de France a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de ses riches et nouvelles choisies par lui pendant son séjour à Paris, et reçues par les navires Tho. Wright et Creole du Havre. Il appelle particulièrement l'attention de ses amis et des connaisseurs, sur ses habits et fournitures qui surpassent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Son stock est des plus assortis et des plus variés, et tout en qualité extra supérieure.

Paletots, edredon, nouvelle étoffe, diverses couleurs
[illegible] de drap, nouveaux extra fin,
Redingottes do do,
Do do couleurs do, do do,
Paletots do castor, do do,
Do do [illegible], do do,
Do do sacs, edredon, diverses couleurs,
Manteaux do [illegible] imperméables,
Gilets satin noir, do [illegible], à fleurs et carreaux,
Gilets de soie [illegible] différents genres,
[illegible]

DRAPS, CASIMIRS,
et articles pour gilets.

[illegible] extra fin,
Do bleu républicain do
Do do Espe do
Do do vif do
Do do de Prusse do
Do do [illegible] do
Do do olive do
Do do Albert do
Do do Isabelle do
Do bronze [illegible] extra fin
Do do Amélie do
Do do oreilles d'ours do
Do do olive do
Do vert bouteille do
Do do clair do
Do do émeraude do
Do do foncé do
Do do pêcheur do
Do do invisible do
Casimirs noirs, unis et façonnés,
Do couleurs do à raies et carreaux,
Satin noir, do blanc, façonnés, [illegible]
[illegible] Velours [illegible]
[illegible] carreaux, [illegible]

Un assortiment de chemises, cravattes noires et en couleurs, écharpes satin, noires et couleurs, [illegible] en soie, en laine, [illegible]

Il ne sera rien épargné pour être agréable à ceux qui l'honoreront de leurs visites. Les personnes qui auront des ordres pour être exécutés [illegible] que tout est prêt pour [illegible]

J. DUCOURNAU.
[illegible] Encoig. St-Charles & Commune

Mlle OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises de modes et de grandes nouveautés, mercredi, 7 du courant.

Ayant mis un soin scrupuleux au choix de ses marchandises et étant attachée à concilier toutes les exigences de la mode avec le bon goût des dames de la Nouvelle-Orléans, elle ose espérer qu'elles voudront bien visiter son magasin, No. 31, rue de Chartres, encoignure Douane. 3 nov—6

Mme NORES

a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de Paris son assortiment de MODES et NOUVEAUTÉS et qu'elle en fera l'ouverture mardi prochain 6 courant.

Mme Nores profite de cette occasion pour remercier les dames de la Nouvelle-Orléans du bienveillant patronage qu'elles ont bien voulu lui accorder et les prie de lui continuer. Encoignure Royale et Toulouse. 3 nov—6

Mme. LUSSAN,
Encoignure Bourbon et d'Orléans.

PRÉVIENT les dames de la ville et de la campagne, qu'elle entreprend la confection des Robes, Mantelets, Manteaux, Pardessus, costumes pour filles et petits garçons, d'après les gravures des meilleurs journaux de modes et les modèles qu'elle reçoit des maisons de Paris.

On trouvera chez elle fournitures de tout genre à choisir, Passementerie en soie, or et argent, Glands or et en argent, Broderies, et autres articles de mode et de nouveauté.

Elle se charge d'exécuter toutes commandes pour la campagne, de chapeaux, robes, &c., sur les mesures suivantes: Grosseur de taille, Dessous de bras, Longueur de dos, Largeur de poitrine et Longueur de jupe et garantit que les robes seront bien faites par d'excellents ouvrières venues de Paris. 1ernov—17

Mme DUBALEN

a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de Paris, un assortiment des modes au dernier genre. Elle en fera l'ouverture samedi 3 du courant, rue Royale, 186.

Elle a reçu un assortiment de manteaux cachemire et de manteaux damas noir et gros grains.
30 oct—10

L. BINOCHE

A l'honneur de prévenir les Dames, qu'il fera l'ouverture de ses marchandises d'hiver, consistant en Manteaux, Mantelets, Broderies en tout genre, Châles, Soieries, Lainages, Ganterie, Articles de fantaisie &c, &c, le mardi 6 novembre, à son nouveau magasin situé à l'encoignure des rues Chartres et Douane.

Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il vient d'ajouter à ses assortiments une quantité d'articles, tels que Toiles, Corsets, Jupons, Dentelles, Ceintures et un assortiment d'articles anglais qu'il n'avait pas eu jusqu'à présent. 3nov—1M

Mme F. FRYER,

Fière du premier rang où l'a placée la confiance des personnes de goût de la Louisiane, parmi les marchands et confectionneurs de nouveautés, la [illegible] conserver et voulant se tenir à la hauteur du progrès de la fashion, vient de faire son accroissement deux voyages en Europe.

Dans ses recherches, elle a tout mis à contribution, non seulement Paris, où elle a passé l'hyver et qu'elle a étudié dans ses soirées, ses bals et ses spectacles, mais Lyon, St Etienne, Nancy, Tarare, St Quentin, &c, non seulement la France, mais l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne. Elle ne s'est pas bornée au magasin ou tout le monde peut puiser; elle a vu la fabrique et l'atelier; elle a examiné avec une scrupuleuse attention tout ce que l'exposition présentait de nouveau et de remarquable; elle a butiné partout et prie à quiconque de ce qui brillera cet hiver dans les salons de Paris et au printemps prochain sur les promenades de Paris et de Londres. Aussi cherchera-t-on inutilement ailleurs que dans ses magasins des modèles plus nouveaux et de meilleur genre pour les chapeaux, capotes et coiffures de bal des plus lités supérieures et des dispositions plus heureuses pour les dames que celles de ses soieries, barèges, et robes de bal, en un mot, on trouvera dans ses assortiments la variété, la richesse, la fraîcheur et la perfection des façons.

Mme FANNY FRYER a fixé au 31 octobre, mercredi prochain, l'ouverture de son magasin et de son salon de modes, consacrant le peu de jours qui précèdent son ouverture à des préparatifs qui en feront, pour les dames, une occasion bien digne de toute leur attention et qui leur permettra d'apprécier toutes les recherches et les innovations du goût parisien. 27 oct—17

LE SOUSSIGNÉ dont l'établissement a été transporté rue du Canal, encoignure Bourbon, à l'honneur d'informer très respectueusement ses nombreuses clientèles et les dames en général, qu'il vient de recevoir de Paris un magnifique choix de marchandises, composé de tout ce que le bon goût et l'élégance ont pu créer de plus gracieux dans les maisons fréquentées par la fashion parisienne. La coupe parfaite de ses articles confectionnés, la fraîcheur des étoffes, la délicatesse des ornements, lui donnent l'assurance d'une préférence marquée par toutes les dames habituées à une mise riche et distinguée.

Dans l'impossibilité d'énumérer tous les objets qui composent son assortiment, il se contente d'en citer quelques-uns, manteaux et mantelets visites, et pélisses, en satin, moire noire, satin de l'Inde, glacés de toutes couleurs, ouatés ou non ouatés, un choix complet de mouchoirs de batiste fil, unis, à vignettes, à ourlets, à rivières, à festons, brodés, avec ou sans valenciennes, de 75 cents à $60, robes de mariées de toutes descriptions, voiles en dentelle noirs et blancs, écharpes dito, cols et pelerines assorties à toutes les tailles, taffetas noir, du voyage brochés, bas de soie en fil, de coton, blanc, noir, moire noire 12/4, damas blanc et en couleur, [illegible] châles, crêpes de Chine, brodés à bandes de soie, châles, [illegible] la mode, mouchoirs de Paris, gants et [illegible] tulle, etc. [illegible]

Ayant organisé trop forte partie de manteaux et visites, etc., ils seront vendus à des prix extrêmement doux. E. D. FANIN,
Encoignure Canal et Bourbon.

N. B. Un jeune garçon américain de 13 à 14 ans, connaissant bien la ville, trouvera de l'emploi à l'établissement. 6 nov